



MAIRIE DE COURCELLES SUR VIOSNE

14, rue de la Libération, 95 650 COURCELLES SUR VIOSNE

Tél. : 01 34 42 71 01 Télécopie : 01 34 66 93 71






mairie-courcellessurviosne95@wanadoo.fr

Le Bulletin Municipal

Numéro 5

Avril 2009

DANS CE NUMERO

1	 Editorial
	 Projets & Réalisations
2	<input type="checkbox"/> Le Budget 2009
5	<input type="checkbox"/> Le Projet de Garderie et Cantine
5	<input type="checkbox"/> L'Entretien de la Commune
5	<input type="checkbox"/> Les travaux d'enfouissement des lignes
	 Focus
3	<input type="checkbox"/> La brocante du 1 ^{er} mai
4	<input type="checkbox"/> 16 MAI 2009 : les jeux inter villages à Courcelles
3	<input type="checkbox"/> 13 MAI 2009 : opération Karting
4	<input type="checkbox"/> 8 MAI 2009 : commémoration
4	<input type="checkbox"/> Agenda
6	<input type="checkbox"/> Inscriptions à l'école maternelle
	 Echos des Commissions
4	<input type="checkbox"/> Les projets en cours
6	<input type="checkbox"/> CCAS
6	<input type="checkbox"/> Intercommunalité : budget 2009
7 - 13	 Compte-Rendu des Conseils Municipaux

Editorial

Le Mot du Maire

Cela fait un peu plus d'un an qu'un nouveau conseil municipal a été élu. Cette première année a été l'occasion de mettre en chantier de nombreux projets : le contrat rural, le projet de cantine et de garderie, la création d'une aire de jeux, la rénovation et l'aménagement de l'église et du cimetière, l'étude concernant la remise en état des rues du village, l'enfouissement des lignes, le changement des canalisations d'eau en plomb, pour ne citer que quelques exemples.

Ces projets ne peuvent se faire sans la participation de l'Etat, de la Région, du Département. Ces organismes ne sont pas toujours aussi réactifs que nous l'espérons et « réduisent la voilure » en ces temps de crise. Aussi les choses n'avancent pas aussi vite que nous le souhaiterions et nous devons apprendre à être patients.

Cependant, nous travaillons désormais beaucoup avec le PNR qui nous accompagne et nous soutient sur de nombreux projets.

Néanmoins, le printemps est là et la commune s'apprête à vivre de nombreux événements en ce mois de Mai. Tout d'abord, notre brocante organisée comme chaque année au 1^{er} Mai par les bénévoles de l'Association d'Animations Courcelloise. Ils nous proposeront ensuite de participer à la fête des voisins le 26 mai.

Les jeunes ne sont pas oubliés avec deux manifestations qui leur sont consacrées : l'opération karting en Val d'Oise le 13 mai et les jeux inter villages le 16 mai. Nous vous invitons à venir les encourager lors de ces jeux qui se dérouleront sur le terrain de football de la commune.

Que le meilleur gagne !

Gérard GRAIS

Le Budget 2009

Le 26 mars dernier, le conseil municipal a validé les comptes de l'exercice 2008, et a adopté le budget de la commune pour 2009.

BUDGET COMMUNAL	RESULTATS CUMULES À FIN 2007	RESULTAT DE 2008	RESULTATS CUMULES À FIN 2008
Investissement	129 252.20	12 380.28	141 632.48
Fonctionnement	276 699.43	77 139.35	353 838.78
TOTAUX	405 951.63	89 519.63	495 471.26

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT	RESULTATS CUMULES À FIN 2007	RESULTAT DE 2008	RESULTATS CUMULES À FIN 2008
Investissement	8 131.53	712.59	8 844.12
Fonctionnement	86 674.99	18 983.97	105 658.96
TOTAUX	94 806.52	19 696.56	114 503.08

En résumé, le budget de la commune pour 2009 est le suivant :

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2009	DEPENSES	RECETTES
Investissement	758 189.46	758 189.46
Fonctionnement	520 674.78	520 674.78
TOTAUX	1 278 864.24	1 278 864.24

BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2009	DEPENSES	RECETTES
Investissement	120 658.96	120 658.96
Fonctionnement	99 000.00	99 000.00
TOTAUX	219 658.96	219 658.96

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de **ne pas augmenter les taux des quatre taxes locales communales** qui seront appliqués en 2009. Cependant les bases de valeurs locatives seront réévaluées comme chaque année par les services des impôts, ce qui entraîne mécaniquement une augmentation de vos impôts.

Les taux d'imposition seront donc identiques à ceux de 2008 et de 2007, soit :

TAXES	TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE POUR 2009	TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE POUR 2008	TAUX MOYENS COMMUNAUX DE 2008 AU NIVEAU DU DEPARTEMENT	TAUX MOYENS COMMUNAUX DE 2008 AU NIVEAU NATIONAL
d'habitation	8.72 %	8.72 %	14.94 %	14.57 %
foncière (bâti)	13.79 %	13.79 %	19.01 %	18.74 %
foncière (non bâti)	37.81 %	37.81 %	58.14 %	44.81 %
professionnelle	13.66 %	13.66 %	NC	15.87 %

La Brocante du 1^{er} Mai

Cette année encore, l'Association d'Animations Courcelloise organise la brocante du village le 1^{er} mai. Elle se déroulera rue de la Libération (entre la place Léopold Hubeaut et la rue de la Source), rue de la Groux, impasse de la Tour et rue des Prés.

Pour tout renseignement et réservation, nous vous invitons à vous adresser à M. HERVE au 01.34.66.92.84 à Mme JEANMET au 01.34.66.92.84 ou à Mme GUILMIN au 01.34.66.90.88. La mairie ne prend pas les réservations.

Par ailleurs l'A.A.C. a besoin de bénévoles pour assurer le bon déroulement de cette manifestation. Si vous disposez de quelques heures entre 5h30 et 21h00, vous pouvez vous faire connaître auprès de Valérie GUILMIN, présidente de l'association.

Cette année, l'Association des Parents d'Elèves de Montgeroult Courcelles vous proposera sur son stand des crêpes, une vente d'enveloppes et le jeu de la pêche à la ligne.

Des fleurs seront vendues au profit des écoles.

La tenue de la brocante occasionne ce jour là quelques perturbations et nuisances pour les habitants, et principalement pour ceux de la rue de la Libération. Entre 6 heures et 19 heures, la circulation et le stationnement seront interdits, pour les riverains et les exposants, dans le rue de la Libération et rue de la Groux, à l'exception des véhicules prioritaires en cas de nécessité.

Nous vous demandons de sortir vos véhicules avant 9 heures si vous devez les utiliser dans la journée.

Pendant toute la durée de la manifestation, la circulation sera interdite du carrefour de la rue du Val au carrefour de la rue de la Source.

La circulation sera restreinte ou interdite dans les rues suivantes :

- La rue de la Source sera à double sens de circulation avec une interdiction de stationner du carrefour de la rue de la Libération au carrefour de la rue des Marais.
- La rue des Marais sera à sens unique en direction du stade et de la sente de la Ravine.

La Brocante du 1^{er} Mai

(suite)

- La sente de la Ravine sera à sens unique en direction de la rue de la Source.
- La rue de la Source sera à sens unique de la station de pompage jusqu'au carrefour de la rue des Marais.
- Le haut de la rue de la Libération aura une circulation restreinte en double sens du carrefour de la Chaussée Jules César au carrefour de la rue de la Source.
- La rue du Val restera en double sens.

Attention la brocante se déroulant cette année un vendredi, il n'y aura pas de ramassage des ordures ce jour là. Merci de ne pas sortir vos poubelles le jeudi soir.

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée lors de cette journée. Bonne brocante à tous !

Le 13 mai 2009, opération Karting pour les jeunes du Val d'Oise

L'opération "Karting en Val d'Oise" permet à tous les jeunes de 12 à 17 ans de s'initier au pilotage. La commune de Courcelles sur Viosne a décidé de proposer aux jeunes de la commune de participer gratuitement à cette expérience. Venez goûter aux sensations de ce sport mécanique et tentez de vous qualifier pour la finale !

Les épreuves de qualifications pour les jeunes Courcellois âgés de 12 à 17 ans se dérouleront le mercredi 13 mai à 14h sur la piste de Kart de Cormeilles-en-Vexin. Les sélectionnés de chaque ville se retrouveront en septembre afin de se mesurer sur la piste internationale homologuée de 1200 m du Racing Kart de Cormeilles-en-Vexin.

Lors de cet après-midi la sécurité routière proposera une initiation théorique et pratique à la conduite des cyclomoteurs pour tous les participants. Une formation au B.S.R. sera offerte au meilleur pilote de chaque ville, sanctionnée par un examen final.

Inscrivez-vous vite avant le 10 mai 2009 !

Retrouvez le bulletin d'inscription sur le site internet de la commune :

www.courcelles-sur-viosne.fr

8 mai : Commémoration

La cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à 11h00 devant le monument aux morts du cimetière de Courcelles. Le conseil municipal y déposera une gerbe. Les habitants désireux de participer à cet hommage sont invités à se joindre à nous pour cette cérémonie.

16 MAI 2009 : les jeux inter villages à Courcelles

Cette année nous accueillerons des enfants des 18 villages du canton de Vigny. Venez nombreux les encourager. A l'issue de la remise des prix, un pot de l'amitié sera offert par la municipalité.

Lors de cet après-midi de fête, **le club hippique de « La Tanière » du Perchay** proposera gracieusement des promenades à dos de poneys, tandis que **le club des archers de Guiry en Vexin** vous initiera au tir l'arc.

Nous tenons à remercier particulièrement Monsieur Jean-Michel Millecamp pour le prêt de ses poneys, ainsi que Madame Muller et les archers de Guiry qui animent cet évènement depuis plusieurs années. Retrouvez toutes leurs coordonnées ci-dessous.

Pour les jeunes de Courcelles, les inscriptions sont ouvertes. Vous avez de 8 à 16 ans. Vous pouvez vous inscrire dès à présent pour défendre les couleurs de Courcelles sur Viosne. Une réunion information aura lieu le mardi 5 mai à 19h à la mairie.

Nous vous attendons nombreux !!!

Agenda

Voici les prochaines dates à noter dans vos agendas.

Du 27 avril au 4 mai

Fermeture de la Mairie

Vendredi 1er mai

Brocante de Courcelles-Sur-Viosne (organisée par l'AAC)

Mardi 5 mai

Réunion d'information des jeux inter-villages à 19h en Mairie

Vendredi 8 mai

Commémoration de la Victoire

Mardi 12 mai

Inscriptions à l'école maternelle (entre 16h30 et 18h)

Mercredi 13 mai

Opération Karting (après-midi)

Vendredi 15 mai

Inscriptions à l'école maternelle (entre 16h30 et 18h30)

Samedi 16 mai

Jeux inter-villages

Mardi 26 mai

Fête des voisins organisée par l'AAC

Dimanche 7 juin

Elections européennes

Dimanche 14 juin

Fête du PNR à Villarceaux

Samedi 27 juin

Feu de la Saint-Jean organisé par l'AAC

Club hippique La Tanière

95450 Le Perchay

Siège : 01.34.66.04.25

Direction : Jean-Michel Millecamps : 06.14.96.75.75

Bureau des moniteurs : 01.34.66.04.77

Site Internet : www.la-taniere.fr

Courriel : gulliver95@wanadoo.fr

Club des Archers de Guiry en Vexin

32 rue Saint Nicolas 95450 Guiry en Vexin

Tel : 01.34.67.45.42

Fax : 01.34.67.45.14

Présidente : Adrienne Muller

Site Internet :

<http://pagesperso-orange.fr/club.archers.guiry/>

Les Projets en cours :

☺ La municipalité a déposé 2 nouveaux dossiers pour obtenir une dotation globale d'équipement de l'état pour des travaux de 2009 concernant le cimetière et la mairie.

► Pour le cimetière, l'aménagement prévu consisterait en la création d'un ossuaire, d'un columbarium, la réparation d'une gouttière et engravillonage des allées.

► Pour la mairie, le projet porte sur le changement des fenêtres et de la porte d'entrée de la salle du conseil, ainsi que la porte des toilettes.

L'Entretien de la Commune

☺ Concernant l'église :

La subvention pour la réparation de la chaire a été accordée par le PNR. La commande a été passée.

Les travaux de mise aux normes de l'électricité de l'église ont commencé.

Le nettoyage du clocher de l'église (fientes de pigeons) va être fait, ainsi que la pose de grillages pour empêcher les pigeons de salir à nouveau les lieux.

☺ Futur bâtiment communal rue de la Groux :
Courant mai , les branchements d'eau et d'électricité seront opérationnels pour la construction du bâtiment. Le choix du constructeur sera effectué prochainement dès que les entreprises auront été auditionnées.

☺ Le PNR a accordé la subvention pour l'installation d'un abri randonneurs place Léopold HUBEAUT.

☺ Le mur extérieur situé à gauche après l'entrée de la mairie va être restauré (joints et chapeau du mur), le PNR ayant accordé la subvention.

☺ Le problème de fuite d'eau rue de la Libération (au niveau du passage surélevé face à l'école) a été résolu. Les réparations ont été faites par Véolia.

☺ La bouche à incendie située sente de la Ravine a été changée.

☺ La chaussée rue de la Source va être refaite sur une portion d'environ 150 mètres.

☺ Une rocaille a été créée à l'entrée du village rue de la Libération au niveau de la Chaussée Jules César.

Le projet cantine et garderie du RPI

Le projet de regroupement des écoles maternelle et primaire avance. La demande de permis de construire va être déposée prochainement. De même, les dossiers de demande de subventions sont en cours de constitution.

Nous commençons à réfléchir avec Montgeroult sur l'organisation à mettre en place pour que le périscolaire proposé réponde à vos attentes.

Dans ce cadre, **nous vous demandons de bien vouloir répondre à l'enquête de l'association « CAP MONTGEROULT »**. Cette association parentale gère actuellement la cantine et la garderie proposées à l'école de Montgeroult.

Cette enquête permettra à l'association d'organiser ses services pour l'année à venir qui devrait être une année de transition jusqu'à l'ouverture de la nouvelle structure (par exemple la possibilité d'une ouverture le matin et/ou l'accueil de plus d'enfants de maternelle).

Vos réponses seront aussi exploitées par les communes afin d'évaluer les besoins en matière de petite enfance sur le RPI.

Les élus de Courcelles viendront vous rendre visite courant Mai pour discuter avec vous de ce projet. Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour mémoire, les coordonnées de l'association sont :

CAP.MONTGEROULT
2 rue du Fruchot
95650 Montgeroult
Tél. : 01 34 42 69 06
Email : capmontgeroult@gmail.com

Les travaux d'enfouissement des lignes

Les travaux ont commencé au mois d'octobre et n'avancent pas assez vite à notre goût. Ces travaux sont suivis par le SIERC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL ELECTRICITE ET RESEAUX DE CABLES DU VEXIN).

On nous a informés que les travaux avaient pris du retard ces dernières semaines suite à la grève des agents d'EDF, qui bloque certains services et l'approvisionnement pour divers matériels et fournitures.

Ecole maternelle : inscriptions pour la rentrée 2009-2010

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés avant le 31 décembre 2006 auront lieu :

- le mardi 12 mai entre 16h30 et 18h
- le vendredi 15 mai entre 16h30 et 18h30

Merci de vous présenter à l'école muni :

- d'une photocopie du livret de famille (acte de naissance)
- d'un certificat de domiciliation délivré par la mairie de votre domicile
- d'un certificat délivré par votre médecin attestant que l'état de santé de votre enfant est compatible avec le milieu scolaire
- des photocopies du carnet de santé prouvant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Il est souhaitable de venir avec votre enfant pour faire connaissance et qu'il découvre l'école.

Cendryne MOUCHE,
directrice de l'école maternelle.

Pour rappel, les coordonnées de l'école sont :
ECOLE MATERNELLE
12, rue de la libération
95650 Courcelles sur Viosne
Tel : 01.34.42.70.09
Mail : ec-courcelles@ecoles95.ac-versailles.fr

CCAS :

La commission s'est réunie fin mars pour déterminer les actions envisagées pour 2009.

Les actions suivantes sont maintenues :

- le 25 avril : repas des anciens
- Le 1^{er} mai : pour nos anciens, dégustation de crêpes et de cidre lors de la brocante .
- En septembre, participation au repas champêtre organisé par l'AAC.
- Un panier garni sera offert aux anciens à Noël.
- Un bon d'achat d'une valeur de 50 euros est offert aux parents lors de chaque nouvelle naissance.

Il est envisagé l'organisation d'une sortie pour nos seniors à la rentrée. Des propositions seront faites lors d'une prochaine réunion.

Vote du budget de la communauté de communes des 3 Vallées du Vexin :

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET AFFECTATION DE RESULTAT

Les comptes pour l'exercice 2008 font apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Résultat 2007	+ 247 467.00
	Résultat 2008	- 91 547,18
	Total	+ 155 919,82

INVESTISSEMENT	Résultat 2007	+ 74 711.00
	Résultat 2008	- 213 505,39
	Total	- 138 794,39

Excédent global 2008 + 17 125,43

BUDGET PRIMITIF DE LA CC3V POUR 2009	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 660 735.00	2 660 735.00
Fonctionnement	1 401 902.00	1 401 902.00
TOTAUX	1 278 864.24	1 278 864.24

Compte tenu des investissements prévus pour 2009 , le conseil communautaire a voté à la majorité une hausse des taux d'imposition de 20%. Les membres du conseil de Courcelles sur Viosne se sont abstenus.

Ces nouveaux taux seront les suivants :

TAXES	TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR 2009	TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR 2008
d'habitation	0.766 %	0.638 %
foncière (bâti)	0.917 %	0.764 %
foncière (non bâti)	4.00 %	3.33 %
professionnelle	0.904 %	0.753 %



Compte-Rendu des Conseils Municipaux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JANVIER 2009

Nombre de membres en exercice. : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation..... : 12/01/2009
Date d'affichage..... : 30/01/2009

Le 22 janvier 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Monsieur Gérard GRAIS.

Présents : Mr Gérard GRAIS, Maire , Mme Laurence MANOFF, Adjoint, Mr LARUE Cédric, Adjoint , Mr ROCHE Christophe, Mr RAULT Albert, Mr DUPONT Jean-Claude, Mme FLOHART Gaëlle, Mr ENGUERAND Daniel, , Mme ROLLAND Josie .

Absente excusée : Mme Magali KERJEAN pouvoir à Mr Gérard GRAIS.

Secrétaire de séance : Mr RAULT Albert

Après avoir constaté que le quorum est atteint le Maire ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Délibération concernant la dissolution du syndicat d'exploitation et de gestion de la piscine de Génicourt.
- Délibération concernant les demandes de subvention au PNR (aire de jeux, abri randonneurs, mur de la mairie).
- Délibération montant des vacances funéraires
- Délibération contrat entretien éclairage public
- Délibération SIERC programme 2010.
- Questions diverses.

DELIBERATION SIEG (Syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Gestion de la Piscine de GENICOURT)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-33 et L 5212-34,

VU la balance des comptes établies par la trésorerie de l'ISLE ADAM,

Vu le faible montant des soldes du syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Gestion de la Piscine de GENICOURT au 31 décembre 2008

DONNE son accord pour la répartition des soldes en faveur de la commune de GENICOURT.

DELIBERATION PNR POUR REFECTION MUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la nécessité de remettre en état du mur de la Mairie mitoyen avec la copropriété du 2 rue de la Groux.

Il fait part des devis qui ont été demandés sachant que la subvention du PNR qui peut être attribuée est de 70% du montant des travaux hors taxes.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise Générale de Bâtiment CATARINO MARQUES pour un montant de 2525 HT et de demander une subvention au PNR d'un montant de 1767.50 euros soit 70% du montant HT. Le reste des travaux sera financé par le budget communal. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

La mairie s'engage à ne pas commencer les travaux avant réception de la notification de la subvention par le parc.

DELIBERATION PNR POUR ABRI RANDONNEURS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la nécessité d'installer un abri randonneurs avec un plan de la commune sur la place Léopold Hubeaut.

Il fait part des devis qui ont été demandés sachant que la subvention du PNR qui peut être attribuée est de 70% du montant des travaux hors taxes.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise Menuiserie St Antoine pour un montant de 7425 euros HT pour la fabrication de l'abri et l'entreprise IGS.COM pour 2230 euros HT pour la réalisation du plan et l'entreprise RAULT SERVICES pour un devis de peinture se montant à 460 euros HT. Le total se porte à 10115 euros HT.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au PNR d'un montant de 7080.50 euros soit 70% du montant HT. Le reste des travaux sera financé par le budget communal. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION PNR AIRE DE JEUX

DELIBERATION AMENAGEMENT DU TERRAIN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que pour pouvoir aménager une aire de jeux à coté du terrain de football, il convient d'aménager dans un premier temps le terrain, Il fait part des devis qui ont été demandés sachant que la subvention du PNR qui peut être attribuée est de 70% du montant des travaux hors taxes.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise Art et Jardin Concept pour un montant de 10886 euros HT pour l'aménagement du terrain et du lavoir.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention au PNR d'un montant de 7620.20 euros soit 70% du montant HT. Le reste des travaux sera financé par le budget communal. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION ACQUISITION ET POSE DU MOBILIER

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention concernant l'acquisition et la pose du mobilier de l'aire de jeux, opération subventionnée pour un montant de 60% du montant HT. Plusieurs devis ont été établis concernant l'acquisition du mobilier, le fournisseur retenu est COMAT et VALGO pour un montant de 9655 euros HT. Pour la pose des jeux avec l'engravillonage il nous manque un devis qui sera envoyé au PNR avec le nom de l'entreprise choisie dès réception de ce dernier. Les travaux non subventionnés seront financés par le budget communal. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

VACATIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la nécessité de revoir le montant des vacations funéraires suite aux modifications apportées par la loi du 19 décembre 2008.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant des vacations funéraires à 25 euros.

CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la possibilité de prendre un contrat d'entretien pour l'éclairage public, trois devis ont été établis.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise FORCLUM et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien et tout document s'y rapportant.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME SIERC 2010

Les membres du Conseil à l'unanimité demande l'inscription de la commune de Courcelles sur Viosne au programme 2010 afin de continuer l'enfouissement des réseaux avec la rue du Val.

QUESTIONS DIVERSES

Une annonce est parue sur le site de l'Union des Maires concernant le recrutement d'un bureau d'études pour établir le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable, de même qu'un appel d'offres est paru dans la gazette du Val d'Oise pour la construction de l'atelier municipal communal.

Un certain nombre de petits travaux d'entretien vont être réalisés chez les locataires du presbytère.

La serrure de la porte de la Mairie vient d'être changée et les gouttières du côté de la copropriété rue de la Groux ont été réparées.

Les parents d'élèves ont demandé qu'une boîte aux lettres indépendante de celle de l'école soit installée, Monsieur RAULT s'en occupe.

Le bornage du terrain communal qui accueillera l'atelier municipal vient d'être réalisé, nous avons reçu le devis pour le branchement d'eau et attendons celui du branchement électrique.

Dans le plan d'occupation des sols figure un certain nombre d'emplacements réservés pour des opérations envisagées par la Commune, il convient de mettre à jour cette liste en profitant de la modification partielle du POS. Les emplacements 1 (équipement sportif) et 3 (aire de stationnement) n'ont plus lieu d'être, ces terrains appartiennent maintenant à la Commune.

L'équipement socio-culturel prévu à la zone 2 n'est pas maintenu, cet emplacement situé à proximité du stade est situé en zone marécageuse. Les emplacements 4 (extension du cimetière) et 5 (sente rurale) sont maintenus.

Pour les jeux intervillages une réunion est prévue le 11 mars prochain, il faudra réfléchir au petit cadeau offert aux enfants participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, à 22h30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 MARS 2009

Nombre de membres en exercice. : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation..... : 19/03/2009
Date affichage..... : 03/04/2009

Le 26 mars 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Monsieur Gérard GRAIS.

Présents : Mr Gérard GRAIS, Maire , Mme Laurence MANOFF, Adjoint, Mr LARUE Cédric, Adjoint , Mr ROCHE Christophe, Mme ROLLAND Josie, Mr RAULT Albert , Mr ENGUERAND Daniel, Mr DUPONT Jean-Claude.

Absentes excusées : Mme Magali KERJEAN pouvoir à Mme Josie ROLLAND
Mme Gaëlle FLOHART pouvoir à Mr Cédric LARUE.

Secrétaire de séance : Mme ROLLAND Josie .

Après avoir constaté que le quorum est atteint le Maire ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 22 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Délibération concernant la composition de la commission d'appels d'offres.
- Délibération concernant l'élection d'un nouveau membre au CCAS .
- Approbation rapport prix et qualité du service public pour l'assainissement collectif année 2007.
- Vote du compte administratif 2008 commune et assainissement.
- Approbation du compte de gestion commune et assainissement 2008.
- Vote du budget primitif commune et assainissement 2009.
- Vote du taux des 4 taxes.
- Demande de Dotation Globale d'Equipement (fenêtres mairie, aménagement cimetière).
- Questions diverses.

DELIBERATION CONCERNANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

A l'unanimité les candidatures suivantes sont retenues pour la composition de la commission d'appels d'offres.

Commissaires Titulaires :

Mr Albert RAULT

Mr Cédric LARUE

Mme Josie ROLLAND

Commissaires suppléants :

Mme Laurence MANOFF

Mr Jean-Claude DUPONT

Mr Daniel ENGUERAND

COMPTE DE GESTION 2008 COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que celui de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008 dont les écritures sont identiques à celles de l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Receveur sont conformes et identiques à celles de l'ordonnateur :

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celle relative à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur peut être approuvé.

COMPTE DE GESTION 2008 ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que celui de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008 dont les écritures sont identiques à celles de l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures du Receveur sont conformes et identiques à celles de l'ordonnateur :

statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celle relative à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARENT que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur peut être approuvé.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009

Le budget primitif est voté à l'unanimité tel que présenté :

Fonctionnement

Dépenses 520 674 .78 euros

Recettes 520 674. 78 euros

Investissement

Dépenses 758 189. 46 euros

Recettes 758 189.46 euros

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2009

Le budget primitif est voté à l'unanimité tel que présenté :

Fonctionnement

Dépenses	120 658 .96 euros
Recettes	120 658.96 euros

Investissement

Dépenses	219 658.96 euros
Recettes	219 658.96 euros

TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES 2009

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité les taux d'imposition des 4 taxes locales directes sans augmentation par rapport à ceux votés en 2008, en conséquence les taux sont les suivants :

Taxe habitation :	8.72%
Taxe du foncier bâti :	13.79%
Taxe du foncier non bâti :	37.81%
Taxe professionnelle :	13.66%

Pour un produit attendu de 93 580 euros

DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une dotation globale d'équipement pour les travaux 2009 concernant l'aménagement du cimetière (création d'un ossuaire, d'un colombarium, réparation gouttière et engravillonage des allées) et le changement des fenêtres et portes de la mairie pour des raisons d'économie d'énergie.

Cette dotation peut s'élever entre 45 et 60%, la commune finançant le reste de l'opération les crédits sont inscrits au budget primitif 2009.

QUESTIONS DIVERSES

Les prochaines réunions pour les jeux intervillages auront lieu jeudi 2 avril à 20 heures pour la Commune de Courcelles uniquement et le 28 avril 19 heures pour toutes les communes participantes.

Une réunion de travail est prévue en mairie le 8 avril à 20 heures.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de réfléchir aux heures de permanence concernant la tenue du bureau de vote des élections européennes du 7 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, à 22h30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2009

Nombre de membres en exercice. : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation..... : 09/04/2009
Date d'affichage..... : 24/04/2009

Le 16 avril 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : Monsieur Gérard GRAIS.

Présents : Mr Gérard GRAIS, Maire , Mme Laurence MANOFF, Adjoint, Mr LARUE Cédric, Adjoint , Mr ROCHE Christophe, Mr RAULT Albert, Mr DUPONT Jean-Claude, Mme Magali KERJEAN , Mme Gaëlle FLOHART, Mme ROLLAND Josie .

Absent excusé : Mr ENGUERAND Daniel (pouvoir à Mr ROCHE Christophe).

Secrétaire de séance : Mr DUPONT Jean-Claude.

Après avoir constaté que le quorum est atteint le Maire ouvre la séance. Le compte rendu de la séance du 26 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Aménagement de la place Léopold Hubeaut.
- Avis sur la révision du Plan Régional pour la qualité de l'air.
- Questions diverses.

AMENAGEMENT PLACE LEOPOLD HUBEAUT

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement de la Place Léopold Hubeaut , au vu du dossier le Conseil émet un avis favorable.

La collectivité accepte de d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, les crédits seront prévus au budget primitif 2009. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du STIF et du Conseil Régional et à signer tout document relatif à cette affaire.

APPROBATION DU PLAN REGIONAL POUR LA QUALITE DE L'AIR

Le Conseil Régional nous demande d'émettre un avis concernant le dossier de révision du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) , ce dernier expose les recommandations envisagées dans les 5 ans à venir pour améliorer la qualité de l'air.

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable quant au projet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des démarches sont en cours pour améliorer la signalisation indiquant la RN 14 à Puiseux-Pontoise et pour changer les panneaux de signalisation dans la Commune.

En ce qui concerne l'aire de jeux, nous attendons l'accord de la déclaration de travaux déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, à 21h30.